

Conseil de Paris Centre

8 SEPTEMBRE 2020

Compte-rendu

APPLICATION DU STATUT DE PARIS

II^e PARTIE. LIVRE V, TITRE I. CHAPITRES I ET II DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

QUATRIEME REUNION DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Le huit septembre deux mille vingt à dix-neuf heures, les membres du Conseil de Paris Centre se sont réunis dans la salle des fêtes de la mairie sur la convocation en date du deux septembre deux mille vingt qui leur a été adressée par Monsieur le Maire de Paris Centre et affichée à la porte de la mairie ce même jour, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-10, L.2121-12 et R.2121-7.

Étaient présents :

Madame Karine BARBAGLI, Monsieur Jimmy BERTHÉ,
Monsieur Jacques BOUTAULT, Madame Dorine BREGMAN,
Monsieur Gauthier CARON-THIBAUT, Madame Corine FAUGERON,
Monsieur Luc FERRY, Monsieur Florent GIRY, Monsieur Boris JAMET-FOURNIER, Madame Benoîte LARDY, Madame Véronique LEVIEUX, Monsieur Jean-Paul MAUREL, Madame Raphaëlle RÉMY-LELEU, Monsieur Yohann ROSZÉWITCH, Monsieur Julien ROUET, Monsieur Pacôme RUPIN, Monsieur Antoine SIGWALT, Madame Catherine TRONCA, Monsieur Ariel WEIL, Madame Shirley WIRDEN.

Absent(s) excusé(s) : Néant

Absent (s) ayant donné pouvoir :

Monsieur Pierre AIDENBAUM donne pouvoir à Monsieur Ariel WEIL.
Monsieur Aurélien VÉRON donne pouvoir à Monsieur Antoine SIGWALT
Madame Christel TORIELLO donne pouvoir à Monsieur Julien ROUET
Madame Audrey PAULVAR donne pouvoir à Madame Dorine BREGMAN

Arrivée de Madame Catherine TRONCA à 19h10 et de Madame Véronique LEVIEUX à 19h15.

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de vingt-quatre membres

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Ariel WEIL, Maire de Paris Centre, à 19 heures.

PROJETS DE DÉLIBÉRATION PROPRES

PC-2020-17 - Désignation du secrétaire de séance

PC-2020-18 - Commission de désignation des candidats à l'obtention d'un logement social du secteur de Paris Centre

PC-2020-19 - Adoption du Règlement intérieur de la commission d'attribution des places au sein des établissements d'accueil de la petite enfance

PC-2020-20 - Désignation des représentants d'établissements scolaires (écoles maternelles, élémentaires, collèges et lycées)

La séance est ouverte à 19 h 03.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Bonjour et bienvenue à ce nouveau Conseil extraordinaire. C'est notre premier Conseil de la rentrée. J'espère donc que tout le monde a passé de bonnes vacances - pour celles et ceux qui en ont pris -, que vous avez pu vous reposer d'une année pour le moins mouvementée. Il s'agit à nouveau d'un Conseil extraordinaire c'est-à-dire qu'il est différent des Conseils ordinaires dont j'espère nous allons reprendre le rythme à partir de ce mois-ci ; nous en avons un fin septembre. Nous avons un ordre du jour limité à la désignation dans des instances qui sont très importantes pour nous et dont nous ne souhaitons pas retarder la constitution puisqu'il s'agit essentiellement de celles qui nous permettent d'attribuer des logements ainsi que des places en crèche. Nous souhaitons pouvoir les équiper rapidement et pouvoir les tenir car nous avons à la fois des logements qui arrivent et des places en crèches qui vont être disponibles avec des parents qui sont demandeurs. Pour cette raison, nous n'avons pas souhaité attendre le Conseil de fin septembre qui est fixé en fonction du calendrier du Conseil de Paris. C'était un long préambule pour vous dire que nous avons à nouveau un Conseil extraordinaire et qu'il est espacé de seulement quelques semaines du prochain. J'espère que les choses rentreront ensuite dans l'ordre.

PROJETS DE DÉLIBÉRATION PROPRES

PC-2020-17 - Désignation du secrétaire de séance

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Je vous rappelle que nous suivons l'ordre alphabétique conformément à la proposition que j'avais faite. C'est au tour de Jimmy BERTHÉ d'être secrétaire de séance. Est-ce que cela convient à tout le monde ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Jimmy BERTHÉ est désigné secrétaire de séance.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Puisque nous avons un ordre du jour qui est relativement bref, je voudrais vous donner très rapidement un petit état de la rentrée. J'ai croisé un certain nombre d'entre vous. Nous avons une rentrée déjà très intense. Je voulais tout simplement remercier l'ensemble du personnel des Mairies, de la DASCO, de la CASPE, des affaires scolaires ainsi que

l'inspection et l'académie puisque nous avons eu une rentrée qui, à ce jour, s'est passée sans accroc. Tout n'était pas évident. Vous savez les conditions sanitaires dans lesquelles cette rentrée s'effectue. Vous entendez sans doute que ça et là, il y a des cas de COVID-19 chez des enfants, des enseignants. Tout cela est maintenant géré avec l'expérience des quelques derniers mois, suite à la rentrée de la fin du confinement. Pour l'instant, la rentrée se passe bien. Je voudrais remercier en particulier Karine BARBAGLI qui m'accompagne dans les écoles. Nous en sommes à plus de la moitié des établissements scolaires de Paris Centre et nous allons continuer.

Je souhaiterais faire d'autres remerciements. Nous avons le week-end dernier la Fête de la vie associative et citoyenne. Beaucoup d'entre vous y ont participé. Nous avons donné ce terme à ce qui s'appelle souvent Forum des associations afin d'inclure un peu plus de participants et pas simplement les associations : les services publics émanant de la Ville mais aussi les conseils de quartier et d'autres rassemblements de citoyens. Je voudrais vraiment appuyer mes remerciements parce qu'il n'y avait rien d'évident. La création de Paris Centre est unique dans l'histoire de Paris. Il s'agit d'un regroupement de pas moins de quatre arrondissements. Je vous rappelle que ses équipes sont constituées depuis juillet, donc un mois avant cette Fête, en plein été, en pleine crise sanitaire, avec quatre arrondissements à regrouper. Près de 200 exposants, associations et autres collectifs, étaient présents et aucun ne s'est vu refuser de place. Dans ces conditions sanitaires, de vacances, de récentes élections et de regroupement de quatre arrondissements, avec toutes les associations et collectifs qu'il fallait loger là où d'habitude il y a quatre événements, je voudrais féliciter en particulier la Mairie, la direction générale des services, l'ensemble des services logistiques de la communication, les équipes internes, et notamment notre directeur de la Maison de la vie associative et citoyenne Ludovic SAGE, ainsi que le cabinet. J'insiste car je voudrais vraiment que tout le monde se rende compte à quel point une Fête de la vie associative avec près de deux cents participants, dans ces conditions, était exceptionnelle. Je n'ai pas eu de remontée négative. Au contraire, les gens étaient ravis. Paris Centre est constitué et, à mon sens, il l'est désormais davantage maintenant que son terreau, ses forces vives se sont associées dans un tel événement.

Je ne serai pas plus long. Nous avons ce soir à délibérer de la commission de désignation des candidats à l'obtention d'un logement social du secteur Paris Centre. Il s'agit de l'adoption de son règlement de fonctionnement puisqu'il y avait jusqu'alors quatre commissions. Les procédures étaient légèrement différentes dans les quatre arrondissements. Nous avons à les fusionner et les harmoniser. C'est ce que nous vous proposons de voter ce soir.

PC-2020-18 - Commission de désignation des candidats à l'obtention d'un logement social du secteur de Paris Centre

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Je vais laisser Karine BARBAGLI, dont c'est la délégation, présenter cette délibération. Je vous remercie.

Karine BARBAGLI, Première Adjointe au Maire

Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à tous, chers collègues. Bonsoir à l'assistance. Cette délibération porte sur la composition de la commission de désignation des candidats à l'obtention d'un logement social et les règles qui vont régir son fonctionnement. Il ne s'agit non pas de l'attribution mais de la désignation qui incombe aux Mairies d'arrondissement et de secteur. Nous avons souhaité une composition pluraliste et collégiale, ouverte à l'opposition et présidée par un membre de la société civile. Ce

membre, par sa carrière, son engagement citoyen, a su démontrer ses qualités pour mener à bien le travail de sa commission. Je pense que beaucoup d'entre vous le connaissent, il s'agit d'Alain GENEL

La commission sera composée de :

- quatre élus dont moi-même, deux élus de la majorité (Jimmy BERTHÉ et Corine FAUGERON) et un élu de l'opposition dont nous n'avons pas encore le nom ;
- deux représentants des services sociaux ;
- deux représentants associatifs intervenant dans le champ de l'aide aux locataires : l'ADIL et le CLCV.

Elle comptera donc neuf membres au total.

La délibération porte également sur son règlement intérieur. Il est établi dans la droite ligne de la politique parisienne de transparence des procédures et d'équité d'accès au logement. La commission s'appuiera sur des garde-fous permettant de lever toute opacité dans le processus de désignation des candidats c'est-à-dire l'utilisation de la cotation et l'anonymat des dossiers présentés. Pour cette nouvelle mandature, la commission sera ouverte au public. Deux observateurs pourront assister aux séances selon des modalités particulières. La présidence est assurée par un membre de la société civile, ce qui n'était pas le cas dans toutes les commissions ; cela l'était dans le 4^{ème} mais pas dans le 1, 2 et le 3.

La commission va se constituer assez vite. Tous les membres recevront très rapidement une invitation à participer sur la boîte paris.fr. Pour ma part, j'assure des permanences logement un samedi sur deux ainsi qu'un mercredi soir sur deux de façon à ce que les demandeurs puissent y accéder. Chaque année, nous nous engageons à produire un rapport d'activité de cette commission.

Chers collègues, je vous propose donc de voter cette délibération.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. Il y a une demande d'intervention de Pacôme RUPIN.

Pacôme RUPIN, Conseiller de Paris Centre, Député de Paris

Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à tous, chers collègues. J'avais quelques questions à vous poser sur le règlement intérieur de la commission de désignation. Nous savons bien que le sujet de l'attribution des logements sociaux est sensible. Il est donc important que le processus soit le mieux encadré et le plus clair possible. Souvent ce qui se joue dans les commissions, c'est le choix des cinq dossiers qui vont être présentés de manière anonyme à la commission de désignation qui fera ensuite le travail de classer par ordre de priorité trois candidats. Ils font ce travail après un premier travail de sélection qui est tout l'enjeu des choix de la politique menée en termes de logement social. Je constate avec intérêt, dans ce règlement intérieur, qu'est prise en compte la cotation qui a été définie et que je soutiens parce que c'est un bon système, transparent même si on peut discuter du niveau de cotation. Toutefois, il y a d'autres critères qui sont pris en compte. Monsieur le Maire, Madame la première Adjointe, je voulais vous poser la question suivante : comment ceux ou celles qui choisiront les cinq dossiers vont-ils procéder entre le choix par cotation et le choix, par exemple, de la nécessité de permettre aux personnes exerçant à Paris Centre des missions en première ligne durant des crises ? Comment cela sera-t-il hiérarchisé entre une personne qui a une très forte cotation et une autre qui répond à ce critère-là ? Idem pour des personnes exerçant des professions d'intérêt local. Je soutiens totalement le fait que l'on prenne en compte ce genre de situation. C'était quelque chose que j'avais

défendu dans la campagne. Toutefois, je voulais savoir plus précisément comment cela allait se passer pour faire ce choix.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. Karine BARBAGLI pour la réponse.

Karine BARBAGLI, Première Adjointe au Maire de Paris Centre

Nous allons évidemment tout d'abord regarder les cotations les plus fortes. Parmi celles-ci, nous regarderons les différents autres critères à savoir les personnes éventuellement de profession d'intérêt local. Cela est relativement nouveau. Nous avons, en effet, vu durant la crise du Covid qu'il était très utile que ces personnes habitent à Paris. Il y a également la nécessité de maintenir nos familles voire d'en attirer de nouvelles dans Paris Centre. Le premier critère sera, bien sûr, la forte cotation.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci Karine BARBAGLI. Je précise que cet accent mis sur la possibilité de traiter en commission et d'attribuer des logements à des candidats qui ne résident pas à Paris Centre mais qui y exercent des missions d'intérêt local représente une véritable nouveauté, puisqu'elle n'était incluse dans aucun des règlements des quatre arrondissements. Nous pensons en particulier à celles et ceux qui ont été en première ligne pendant cette crise sanitaire, qui jouent toute l'année un rôle important et qui en joueront encore un, a fortiori, lors des prochaines crises sanitaires ou autres. C'est une véritable innovation que je souhaitais souligner. Pour le reste, comme Karine BARBAGLI l'a indiqué, il y a la présence de l'opposition dans la commission et la possibilité qui a été introduite à l'échelle de Paris - mais pas encore partout - pour des observateurs de s'inscrire et d'observer ce qui est un gage de transparence et d'équilibre du fonctionnement de cette commission. Je voudrais nous en féliciter avant de vous appeler à voter pour cette première délibération.

Je vous propose de mettre aux voix. Je précise que c'est une bonne nouvelle car nous attendons très vite le prochain programme pour lequel nous souhaitons réunir une commission de désignation ; il s'agit de celui de la Samaritaine avec près d'une centaine de logements. Nous sommes très heureux de pouvoir réunir rapidement une prochaine commission. Est-ce que nous pouvons mettre aux voix cette première délibération PC-2020-18 ? Il s'agit d'une délibération en propre de notre Mairie. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Une abstention. Qui vote pour ? Je vous remercie.

A l'issue un vote à main levée, la délibération est adoptée à la majorité des membres présents avec 23 voix pour et 1 abstention (Pacôme RUPIN).

PC-2020-19 - Adoption du règlement intérieur de la commission d'attribution des places au sein des établissements d'accueil de la petite enfance

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

C'est de nouveau Karine qui présente cette délibération. C'est un Conseil où ce sont les délégations de Karine BARBAGLI qui sont représentées. C'est donc elle qui va avoir la parole.

Karine BARBAGLI, Première Adjointe au Maire de Paris Centre

Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, j'ai le plaisir de présenter les délibérations ce soir. Nous avons déjà voté, lors du Conseil de secteur du 21 juillet, la composition et la création de la commission d'attribution des places en crèche. Ce soir, il s'agit d'en adopter les principes de fonctionnement afin de lui permettre de se réunir dans les prochaines semaines, à savoir début octobre, pour pouvoir attribuer les places restantes. Un petit rappel sur les berceaux dont nous disposons à Paris Centre. Il y a plus de 1 500 places tous modes de garde confondus avec :

- 310 places en multi-accueil ;
- 1 094 places en crèche collective ;
- 56 places en crèche familiale.

La commission se réunira au minimum trois fois par an mais, a priori, ce sera plutôt quatre : en juin, en octobre, en janvier et en mars. À l'image de la commission de désignation au logement, l'attribution des places en crèches obéit également à des principes garantissant la transparence et l'équité des traitements des dossiers. Il y a des critères d'attribution clairs et objectifs que vous retrouverez dans l'article 9. Les dossiers sont anonymes. Nous proposons également à deux observateurs de participer à la commission.

J'aimerais aussi vous expliquer comment se font les demandes. Celles-ci sont enregistrées au pôle information accueil famille dit PIAF. Toutes les informations sont désormais sur le site Web de la Mairie de Paris Centre. Sauf avis contraire des familles, en fonction de leurs souhaits d'entrée en crèche, tous les dossiers sont présentés à la commission qui suit le dépôt du dossier. Nous vous communiquerons un PV de la commission au Conseil de secteur suivant la date de la commission.

Rappel de la composition :

La présidence est assurée par le Maire d'arrondissement ou par moi-même par délégation.

- trois élus y siègent : deux de la majorité (M. Jacques BOUTAULT et Mme Catherine TRONCA) et une élue de l'opposition (Mme Christel TORIELLO) ;
- les directrices des établissements municipaux et partenaires ;
- la coordinatrice de la petite enfance ;
- le médecin de la PMI ;
- les puéricultrices de secteur ;
- les encadrants des assistantes maternelles ;
- les services sociaux de la Mairie de Paris Centre.

Je vous propose de voter cette délibération.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. Qui s'abstient ? Une abstention. Qui vote contre ? Il y a une demande d'intervention.

Antoine SIGWALT, Conseiller de Paris Centre

Il me semble qu'il avait été convenu avec votre cabinet que c'était Julien ROUET qui siégerait aux crèches et à la petite enfance et Christel TORIELLO plutôt au logement social.

Karine BARBAGLI, première Adjointe au Maire de Paris Centre

Nous pouvons le noter.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous le notons au compte rendu. De toute façon, la délibération n'est pas nominative. Nous avons fait le tour des différents groupes et par esprit républicain, nous avons proposé de nommer dans toutes les commissions des représentants de l'opposition et des différents groupes qui sont constitués ici. Nous l'avons fait dans un esprit de consensus. Je précise que ce sera le cas pour les conseils d'école. Nous avons des représentants des conseils d'école qui sont soit directement des élus, de l'opposition en particulier, soit des personnalités qualifiées, civiles, qui sont désignées par les élus des différents groupes politiques. Il n'y a donc aucun problème à ce que nous intervertissions. Nous le notons au compte rendu et cela sera amendé en ce sens.

Je propose de voter. Qui vote contre ? Pas de vote contre. Qui s'abstient ? Une abstention. Qui vote pour ? Je vous remercie.

A l'issue un vote à main levée, la délibération est adoptée à la majorité des membres présents avec 23 voix pour et 1 abstention (Pacôme RUPIN).

PC-2020-20 - Désignation des représentants d'établissements scolaires (écoles maternelles, élémentaires, collèges et lycées)

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Je précise d'emblée que nous nommons les représentants du Maire, de la Mairie de Paris Centre mais que nous allons aussi proposer à la désignation de la Maire de Paris et du Conseil de Paris, la désignation de représentants supplémentaires. Il y a en conseil d'école à la fois des représentants de la Mairie de secteur et de la Mairie de Paris. C'est donc sur l'ensemble de ces nominations que nous équilibrerons pour veiller à avoir une représentation qui reflète la composition de cette assemblée sachant qu'il est de tradition que la Maire de Paris nomme comme représentants des personnalités ou des élus qui sont proposés par nous. Par transparence, nous pouvons les lire même s'ils ne font pas l'objet de la délibération que Karine BARBAGLI va maintenant nous présenter. Merci.

Karine BARBAGLI, Première Adjointe au Maire de Paris Centre

Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, nous allons désormais nous occuper de la délibération qui, comme à chaque nouvelle mandature, désigne des représentants de la Mairie de Paris Centre dans les établissements scolaires de Paris Centre à savoir :

- 32 établissements d'enseignement primaire (10 maternelles, 12 élémentaires, 10 polyvalentes) ;
- sept collèges ;
- huit lycées ;
- une école spécialisée d'arts appliqués, l'école Duperré.

Les représentants auront pour vocation de siéger dans les instances administratives des établissements à savoir les conseils d'école et les conseils d'administration des établissements du second degré.

Ce soir, nous votons pour les représentants de la Mairie de Paris. Pour rappel, dans les écoles primaires, à savoir les écoles élémentaires et maternelles, il y a deux types de représentants comme l'a dit Monsieur le Maire : les représentants de la Mairie de Paris Centre qui font l'objet de cette délibération et les représentants de la Maire dont la liste a été établie en concertation avec l'ensemble des partis. Il y a eu pas mal d'allers et retours

mais elle est maintenant établie. Cette liste sera soumise au vote au prochain Conseil de Paris.

Au niveau des collèges et des lycées, il y a des représentants de la Mairie de Paris Centre mais il y a aussi des représentants des Conseillers de Paris. Ce soir, nous votons pour les représentants de la Mairie de Paris Centre et la liste des représentants des Conseillers de Paris sera soumise au vote au prochain Conseil de Paris.

Je vous propose de voter ce soir cette délibération concernant les représentants de la Mairie de Paris Centre dans les établissements scolaires de Paris Centre.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

C'est un peu compliqué. Merci à Karine d'avoir expliqué qu'il y a des collèges différents. Merci Karine d'avoir explicité qu'il y a des membres désignés parmi les membres du Conseil de Paris et d'autres parmi les élus et d'autres encore qui peuvent être des personnalités civiles. La liste a circulé puisqu'elle a fait l'objet d'un consensus. Je vous propose que la liste finale, avec ce qui sera voté au Conseil de Paris, soit transmise et nous pourrions réagir. Normalement, vous avez tous reçu cette information.

Est-ce qu'il y a des questions ? Pacôme RUPIN.

Pacôme RUPIN, Conseiller de Paris Centre, Député de Paris

Je voulais vous dire que je ne participerai pas au vote car il s'agit de votre choix et il est tout à fait légitime que dans les conseils d'école et dans les commissions scolaires, siègent des membres de la majorité. Toutefois, en tant que membre de l'opposition, ce n'est pas à moi de juger. Je veux vous remercier du fait qu'il y ait des représentants issus de l'opposition. Je ne participerai donc pas au vote sur les désignations des membres dans les conseils. Je vous remercie.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. Pour être tout à fait explicite, je précise qu'il y aura des représentants de toutes les formations politiques qui siègent ici y compris la vôtre, cher Pacôme RUPIN, sauf opposition. Même si vous ne participez pas au vote, je considère que l'accord est acquis pour que ces personnes soient désignées. Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Une personne. Qui vote pour ? Je vous remercie.

A l'issue un vote à main levée, la délibération est adoptée à la majorité des membres présents avec 23 voix pour et 1 membre ne prend pas part au vote (Pacôme RUPIN).

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous n'avons pas d'autre délibération ce soir. Je voudrais simplement faire un dernier remerciement au professeur SOBEL qui a été le président de la commission d'attribution des logements du 4^{ème} arrondissement. Je n'ai pas connaissance d'autre personnalité civile qui ait présidé une commission d'attribution. Je tiens à le remercier puisqu'il l'a fait pendant plus d'une dizaine d'années. Pour les élus du 4^{ème} arrondissement qui le connaissent, il l'a fait avec un immense professionnalisme. Il s'agit d'un professeur de l'Hôtel-Dieu. Nous aurons l'occasion de le remercier dans d'autres lieux, dans d'autres circonstances. Toutefois, je tenais à le faire publiquement devant cette assemblée.

Nous n'avons pas d'autre point à l'ordre du jour. Cependant, un vœu avait été évoqué au mois de juillet. Pour moi, il était resté à l'ordre du jour. Est-ce que nous profitons de la prochaine séance normale ou est-ce que nous en discutons maintenant ?

Pacôme RUPIN, Conseiller de Paris Centre, Député de Paris

Merci. Je propose d'examiner ce vœu plutôt la prochaine fois. J'avais vu qu'il ne figurait pas dans l'ordre du jour au départ donc, je ne l'ai pas sur moi. En revanche, il ne s'agit pas d'une question mais d'un vœu. Il a, en effet, été mis à l'ordre du jour comme question. Je préfère que nous revenions au vœu que j'avais proposé. Comme il s'agissait aujourd'hui d'un Conseil d'arrondissement extraordinaire, je m'étais dit naturellement que nous le verrions ensemble lors du Conseil d'arrondissement de fin septembre.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Très bien, nous ferons comme cela. Il n'avait pas été déposé dans les temps en juillet. Je considère qu'il l'avait été oralement et que cela valait dépôt. Cependant, comme il n'a pas été redéposé, il s'est effectivement un peu transformé en question. Je considère qu'il a, à nouveau, été déposé oralement mais s'il pouvait l'être par le canal normal, il sera débattu lors du prochain Conseil.

Je vous remercie. Ceci conclut notre Conseil de secteur. Nous sommes les seuls à avoir un Conseil de secteur plutôt qu'un Conseil d'arrondissement. Je vous remercie. Encore une fois, bonne rentrée et à très vite. Nous nous retrouvons très bientôt.

L'ordre du jour est épuisé, La séance est levée à 19 h 40.